

A 5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DÉLIBÉRATION N° 2016/29

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 11 juillet 2016

L'an deux mille seize et le onze juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 05 juillet 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – TESTON – CORNET – GRENIER – HILAIRE –
GAUTHIER – CROZIER – LEBRAT – PIQUEMAL – JOLLIVET –
EUVRARD -**

**Excusés : Mme BEUGNET a donné procuration à Mr GAUTHIER.
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.
Mr BOUNIARD a donné procuration à Mr EUVRARD.**

Absents : Mr RIFFARD.

Mme GRENIER Sandrine a été élue secrétaire.

Objet : Convention entre la Commune d'ALBA LA ROMAINE et la SNCF.

Le Maire expose que la SARL Vélorail du Sud Ardèche représentée par messieurs Pierre MEUT et Tanguy CHAMARD souhaitent exploiter à des fins touristiques une section de la voie ferrée sur ALBA LA ROMAINE à compter du 14 juillet 2016.

.../...

Pour effectuer cette activité, la SNCF réseau demande qu'une convention de transfert de gestion soit établie avec la Commune d'ALBA LA ROMAINE qui s'est portée bénéficiaire entre la section d'ALES et LE TEIL PK 675.300 et le PK 676.395.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** le transfert de gestion.
- **PRÉCISE** que cette convention prendra effet à compter du 14 juillet 2016 pour une durée de 5 ans.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention annexée.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 11 juillet 2016.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 12 juillet 2016.
Le Maire,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

13 JUIL. 2016

.../...